



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Direction des sécurités

Bureau de la défense et de la sécurité

Affaire suivie par Anaïs GASPALON

Tél. : 03.80.44.66.47

anaïs.gaspalon@cote-dor.gouv.fr

Dijon, le 13 février 2020

Compte-rendu des commissions d'information auprès du CEA et du CSMV Valduc 6 décembre 2019

Les commissions d'information du CEA et du CSMV se sont tenues le vendredi 6 décembre 2019 dans les locaux du Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives, Centre de Valduc, sous la présidence de Mme Catherine MORIZOT, directrice des sécurités, Préfecture de la Côte d'or.

La liste des personnes présentes se trouve annexée au présent compte-rendu.

L'ordre du jour de la réunion du CSMV est arrêté comme suit :

- Validation du précédent CR
- Activités / Bilan 2ème semestre 2019
- Planification des activités 2020 (processus de validation)

L'ordre du jour de la réunion du CEA est arrêté comme suit :

- Approbation du compte-rendu de la CI du 14 juin 2019
- Actualité du centre
- Bilan sûreté
- Risque incendie, deux accidents récents en France
- Etude INSEE relative à l'impact économique de Valduc sur le territoire

1 - Commission d'information du CSMV :

1.1 - Le compte rendu de la réunion de la commission du 14 juin 2019 est approuvé.

1.2 - Activités du CSMV

Le Commandant Maxime KOLMAN présente les activités du CSMV et rappelle qu'il s'agit d'un site militaire sur lequel se trouve une Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS). Le site dépend de la base aérienne 113 de Saint Dizier depuis 2016.

L'INBS est soumise au code de l'environnement et au code de la défense, elle est à ce titre soumise aux « commission d'information » qui ont lieu deux fois par an.

La base aérienne est située à 157 kilomètres du CEA Valduc par voie routière, ce qui représente 2h00 de trajet, et 117 kilomètres par voie aérienne. Le CSMV, notamment grâce à l'appui du CEA Valduc possède les ressources nécessaires pour mener les actions réflexes lors d'une éventuelle situation d'urgence radiologique.

1.3 - Les missions

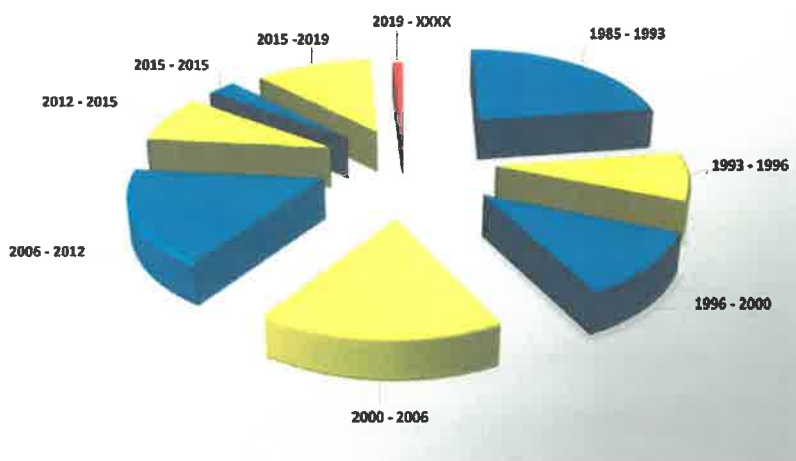
Dans des conditions conformes aux règles de sécurité nucléaire approuvées par l'autorité de sûreté, le CSMV a pour missions d'assembler ou désassembler des éléments d'armes incomplets à destination ou en provenance de la composante aéroportée de la dissuasion :

- les assembler à partir de composants fournis par le CEA ;
- les désassembler en vue de leur maintien en condition opérationnelle ou leur démantèlement.

Ces opérations n'engendrent aucune modification des éléments (usinage, perçage, sciage...) et ne génère donc ni déchet ni rejet.

Présentation de l'activité du site : Historique des ouvertures

- Le site est partagé entre périodes de veille opérationnelle (jaunes) et les périodes d'activité (bleues).
- Site actuellement en phase de montée en puissance
- La réouverture a eu lieu le 1^{er} septembre 2019.



Descriptif des périodes

Pendant la période de veille opérationnelle, aucun élément d'arme nucléaire n'est présent sur le site. Le CEA Valduc est responsable de la protection physique du site et assure la maintenance du site (via une convention particulière).

Pendant la période d'activité, la présence d'armes sur le site est ponctuelle. La protection et la coordination du site est assurée par l'armée de l'air. La maintenance est effectuée par le CEA Valduc.

L'objectif pour la période d'activité 2020 est la poursuite de la montée en puissance du site avec la formation et le maintien du personnel ainsi que la reprise du processus de qualification par l'autorité de sûreté nucléaire de défense.

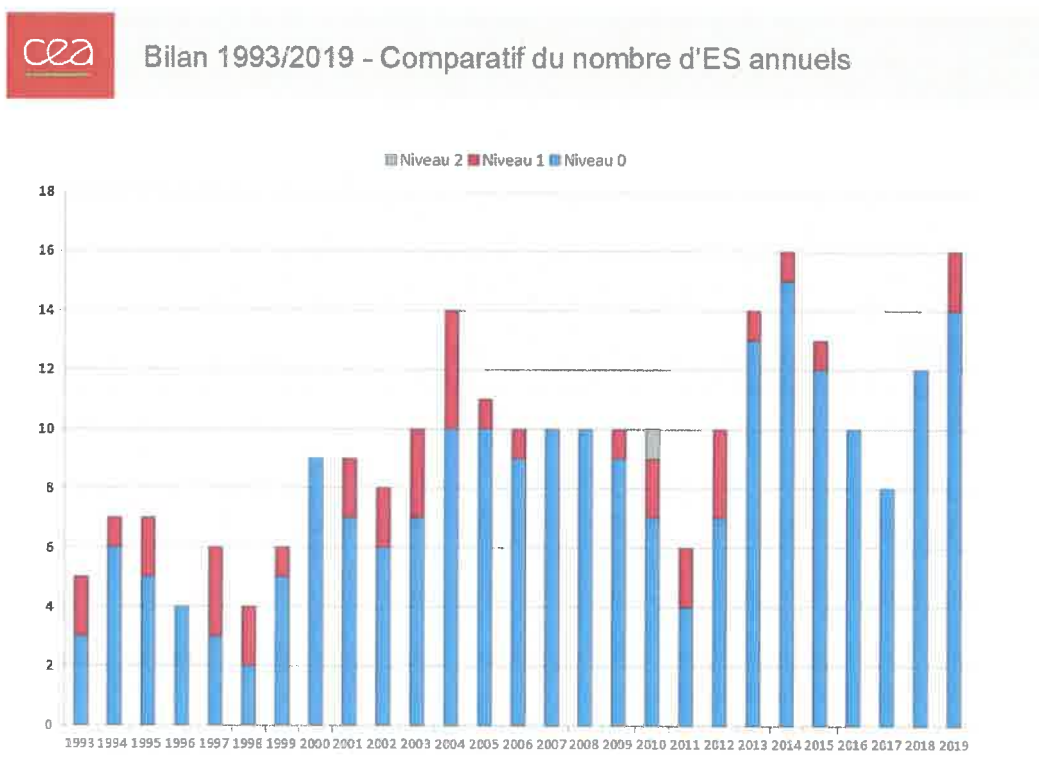
2 – Commission d'information du CEA :

2.2 - Sûreté / Évènements significatifs

En 2016 et 2017, moins d'évènements de niveau 0 ont été déclarés. Le nombre moyen d'évènements de niveau 0 déclarés par an est d'environ une douzaine. Pour rappel, les évènements de niveau 0, qui ne sont pas des évènements marquants mais qui peuvent être des précurseurs, doivent être déclarés à l'autorité de sûreté.

Il existe également un niveau inférieur au niveau 0 dit « fiche anomalie » ; ce sont des évènements qui restent internes au centre. Chaque année les inspecteurs du DSND procèdent aux inspections des installations et contrôlent ces fiches qui ne justifient pas de déclaration de niveau 0.

L'augmentation des évènements déclarés en 2019 est due à la nouvelle procédure de déclaration qui implique une déclaration pour chaque évènement, ce qui participe à l'amélioration de la maîtrise des sous-traitants et de l'activité du CEA.



Au cours des 6 derniers mois, 7 événements significatifs ont été déclarés principalement pour des raisons de :

- Maintenance :
 - perte de l'alimentation électrique d'un bâtiment pendant une heure suite à une maintenance mal réalisée sur une armoire électrique.
- Transport :
 - erreur dans la fiche de colisage d'un colis de matière en provenance du centre de Marcoule (vallée du Rhône) : facteur humain - document non conforme ;
 - réalisation de transports de matières dans des emballages équipés de joints non conformes.
- Entreposage :
 - détection d'une fuite d'huile sur un fût ancien de copeaux d'uranium, sans conséquence radiologique.

Question de la SEIVA : Est-il possible d'apporter des précisions sur le stockage et l'entreposage des déchets ? Notamment le bâtiment « extérieur » où sont entreposés des fûts de déchets de tritium ?

Réponse du CEA : Sous cet auvent ne sont entreposés que des fûts de déchets présentant de très faibles traces de tritium. Le CEA laisse décroître l'activité tritium de ces fûts et veille à ce que ces derniers ne se dégradent pas. Si une dégradation est constatée (ex : rouille), le fût concerné est reconditionné dans un fût neuf. Au bout de 50 ans, ces fûts seront évacués vers l'ANDRA.

Pour l'uranium et, notamment, les copeaux d'uranium, les fûts sont entreposés à l'intérieur d'une installation et sont placés sur un bac de rétention afin de se prémunir de toute fuite éventuelle d'huile. En effet, les copeaux d'uranium sont stockés dans de l'huile pour éviter le risque d'inflammation, l'uranium divisé étant pyrophorique à l'air libre. Le processus de retraitement de ces déchets est le suivant : récupération de l'huile, oxydation des copeaux pour les transformer en oxydes d'uranium afin de les stabiliser.

Question de la SEIVA : Avec le démantèlement des installations y a-t-il des déchets qui proviendraient d'autres sites ?

Réponse du CEA : Au CEA Valduc sont entreposés les déchets du centre. Le CEA ne reçoit qu'à la marge des déchets provenant de l'extérieur. C'est par exemple le cas de déchets tritiés envoyés par les Armées avec l'autorisation de l'autorité de sûreté (faible pourcentage).

Question de la SEIVA : Des paratonnerres radioactifs sont-ils présents sur le site de Valduc ?

Réponse du CEA : Les paratonnerres radioactifs, mais surtout les anciens détecteurs d'incendie qui présentaient une très faible radioactivité, ont été déposés et ont été évacués vers le site de Saclay.

2.3 Faits marquants : période juin 2019 à décembre 2019

Dans les 6 derniers mois, il y a eu deux points importants pour l'avenir du site :

- le 26 septembre 2019 : Journée CEA / Entreprises à Chalon/Saône dont le thème était « Robotique / Réalité augmentée / Intelligence artificielle » ;
- le 3 octobre 2019 : Journée des Doctorants.

La modernisation de l'outil industriel du centre nécessite le recours aux nouvelles technologies que sont la robotique, l'intelligence artificielle, l'automatisme et la réalité augmentée... Le CEA a fait le choix de privilégier les relations avec les PME / ETI locales dans le but de renforcer le tissu industriel régional.

Ainsi, une vingtaine d'entreprises ont répondu à l'invitation du CEA, cette année à Chalon-sur-Saône, pour une réunion d'échanges au cours de laquelle les entreprises ont présenté leur savoir-faire et le CEA ses besoins. A l'issue de cette journée, un certain nombre de contacts ont été pris avec des sociétés jusqu'à présent inconnues du centre.

La journée des doctorants est destinée à favoriser les échanges scientifiques entre les étudiants, mais aussi avec leurs encadrants, et à montrer ainsi l'excellence des recherches menées par le CEA. A l'issue de leur thèse, les jeunes trouvent rapidement un emploi très qualifié au CEA ou dans des laboratoires de recherche universitaires ou de grands groupes industriels.

2.4 Risque incendie, deux accidents récents en France

L'accident de référence à Valduc est l'incendie généralisé dans un bâtiment nucléaire. Si cela arrivait, il y aurait un panache de fumée avec des substances radioactives qui se déposeraient sur le centre et en périphérie du centre.

Cette année, il y a eu deux incendies majeurs en France, l'incendie de Notre Dame et l'accident sur le site de Lubrizol.

Pour l'incendie de Notre Dame, le 15 avril 2019, le feu est probablement d'origine électrique ou dû des étincelles de meulage.

Pour pallier ce type d'incendie, le CEA Valduc a rénové les installations électriques des principales installations du centre et notamment le réseau basse tension. Ces travaux portent sur le remplacement des câbles électriques par des câbles résistants au feu, la réfection des armoires électriques des Tableaux Généraux Basse Tension, la mise en place de systèmes d'extinction automatique dans les locaux électriques, la mise en place de détecteurs incendie et/ou de centrales d'aspiration de fumée dans les armoires électriques secondaires / procédés....

Pour les travaux par points chauds « meulage, soudage, découpe... », l'ingénieur de sécurité d'installation donne, préalablement à leur réalisation, son autorisation (permis de feu) et vérifie que les mesures de prévention sont mises en œuvre.

A noter que les matières combustibles (bois, carton...) sont interdites dans les installations nucléaires. Les colis sont déballés en amont et n'entrent pas dans les bâtiments. Enfin, la détection d'un incendie est opérée au plus tôt, le centre compte ainsi 24000 détecteurs incendie contrôlés périodiquement.

Pour le cas de Lubrizol, l'incendie s'est déclaré dans la nuit avant de prendre de l'ampleur. Dans le monde de la chimie, la réglementation est différente du nucléaire, il n'y a pas d'obligation d'avoir une détection incendie aussi étendue (notamment dans les stockages).

La quantité de fumées produite montre qu'il y avait énormément de combustible, ce qui a formé un panache de grande taille, visible à des dizaines de kilomètres. Dans le cas d'une installation de Valduc, cela est différent puisque la quantité de matières combustibles est très faible.

En termes de communication, le centre régulièrement est en lien avec tous les maires des communes alentours ; ceux-ci sont informés des précautions à tenir en cas d'incident. Dans le cas de Valduc, la consigne est simple, il est demandé aux habitants de rester confinés.

Le capitaine du SDIS 21, Cédric JOURNEAU, ajoute et précise que les services d'incendie et de secours sont munis de dispositifs de détection mis en œuvre par des équipes spécialisées en risques

chimiques : détection du chlore, de l'ammoniac et tous les autres toxiques rencontrés régulièrement dans l'industrie.

Aujourd'hui, détecter des fumées avec présence de particules ne se fait pas car il n'existe pas d'appareils pouvant analyser le nombre de particules par m³ d'air dégagé. Pour le cas de Lubrizol, les fumées étaient, de plus, extrêmement grasses et carbonées, puisqu'il s'agissait d'un feu d'hydrocarbures. Cependant, ce qu'il se fait via, par exemple, des prélèvements effectués sur Dijon par l'agence Atmosfair, est une analyse a posteriori en laboratoire pour préciser la teneur en hydrocarbures.

Question du SDIS : Est-ce qu'il a des stockages d'hydrocarbures au CEA ? Y a-t-il possibilité d'incendie d'un véhicule ?

Réponse du CEA : Des stockages d'hydrocarbures sont présents sur le centre puisque la chaufferie centrale est équipée de 3 cuves de fioul aériennes. Ces cuves seront prochainement remplacées, pour des raisons de sûreté, par des cuves enterrées.

En ce qui concerne les voitures, le nombre de véhicules est réduit, mais il est possible d'avoir un feu de véhicule sur le centre. Le CEA serait capable de l'éteindre car le personnel de la FLS est parfaitement formé à lutter contre ce type d'incendie. Toutefois, un incendie de véhicule dégagerait de la fumée et, dans ce cas, le CEA communiquerait rapidement sur l'incident et sur la non dangerosité des fumées.

Question de la SEIVA : Lubrizol est un site Seveso seuil haut. Est-ce que l'entreprise et/ou la DREAL avaient réalisés des contrôles ?

Réponse de la Préfecture : D'une façon théorique, il est impossible de faire état de ce cas spécifique puisqu'il n'est pas dans la Côte d'Or. Toutefois, plusieurs entreprises Seveso seuil haut sont présentes dans le département, notamment à Longvic (Raffinerie) et en sortie d'autoroute (Dijon Céréales).

A la différence d'une structure comme Valduc, il n'y a pas de Commissions d'Informations régulières pour ces sites. Néanmoins le corps préfectoral est dans l'obligation de réunir les CSS (Comité de Suivi de Site) avec production d'un rapport que l'exploitant doit fournir au Préfet. La DREAL effectue des inspections programmées mais aussi des inspections inopinées qui l'amène à rédiger des rapports. Il y a donc bien un contrôle systématique de ces sites Seveso.

De plus, des exercices sont régulièrement réalisés, notamment par les services de la préfecture en coopération avec d'autres services comme la DREAL, les forces de l'ordre ou encore le SDIS. Ceci est alternatif pour que tous les sites Seveso puissent faire l'objet d'un exercice.

2.5 Etude INSEE relative à l'impact économique de Valduc sur le territoire

Courant 2019, l'INSEE a réalisé une étude de l'impact territorial du centre de Valduc, sur l'emploi et la population, permettant d'évaluer les retombées économiques dans les territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté.

L'étude s'est attachée à estimer localement le nombre d'emplois et les populations concernés par le CEA Valduc (ie : qui en sont liées économiquement).

➔ **Effet direct : lié aux personnes rémunérées par le CEA Valduc => Emplois du CEA Valduc / familles des salariés concernés.**

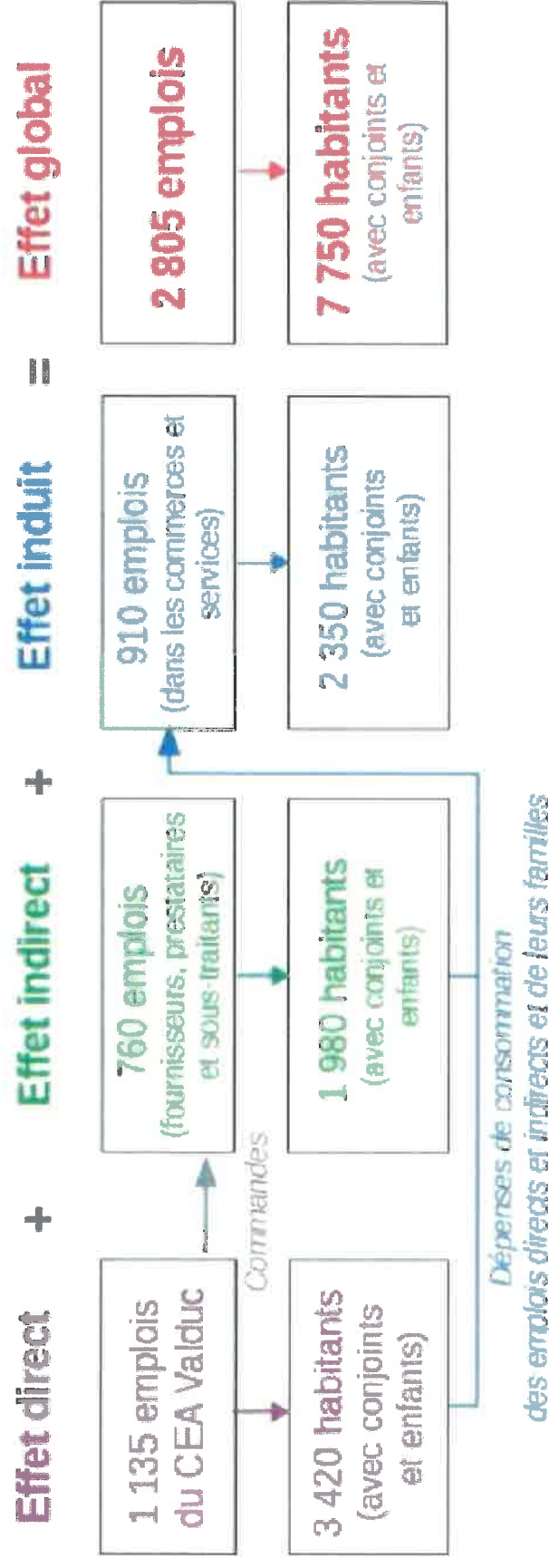
➔ **Effet indirect : lié aux fournisseurs, prestataires, sous-traitants => Emplois dans les entreprises locales / familles des salariés concernés.**

➔ **Effet induit : né de l'activité que génère la présence des personnes directement et indirectement liées au CEA Valduc => Emplois locaux générés par la consommation de la vie courante des salariés des effets directs et indirects / Familles concernées par ces emplois locaux.**

Au total, 7 750 personnes vivent dans des ménages liés directement, indirectement ou de manière induite à Valduc. Un quart d'entre elles habitent à proximité, dans le bassin de vie d'Is-sur-Tille, un territoire par ailleurs tourné vers Dijon. La moitié réside dans le bassin de vie de Dijon.

2 800 emplois salariés et 7 700 habitants liés aux activités du CEA Valduc

Schéma des effets direct, indirect, induit et global

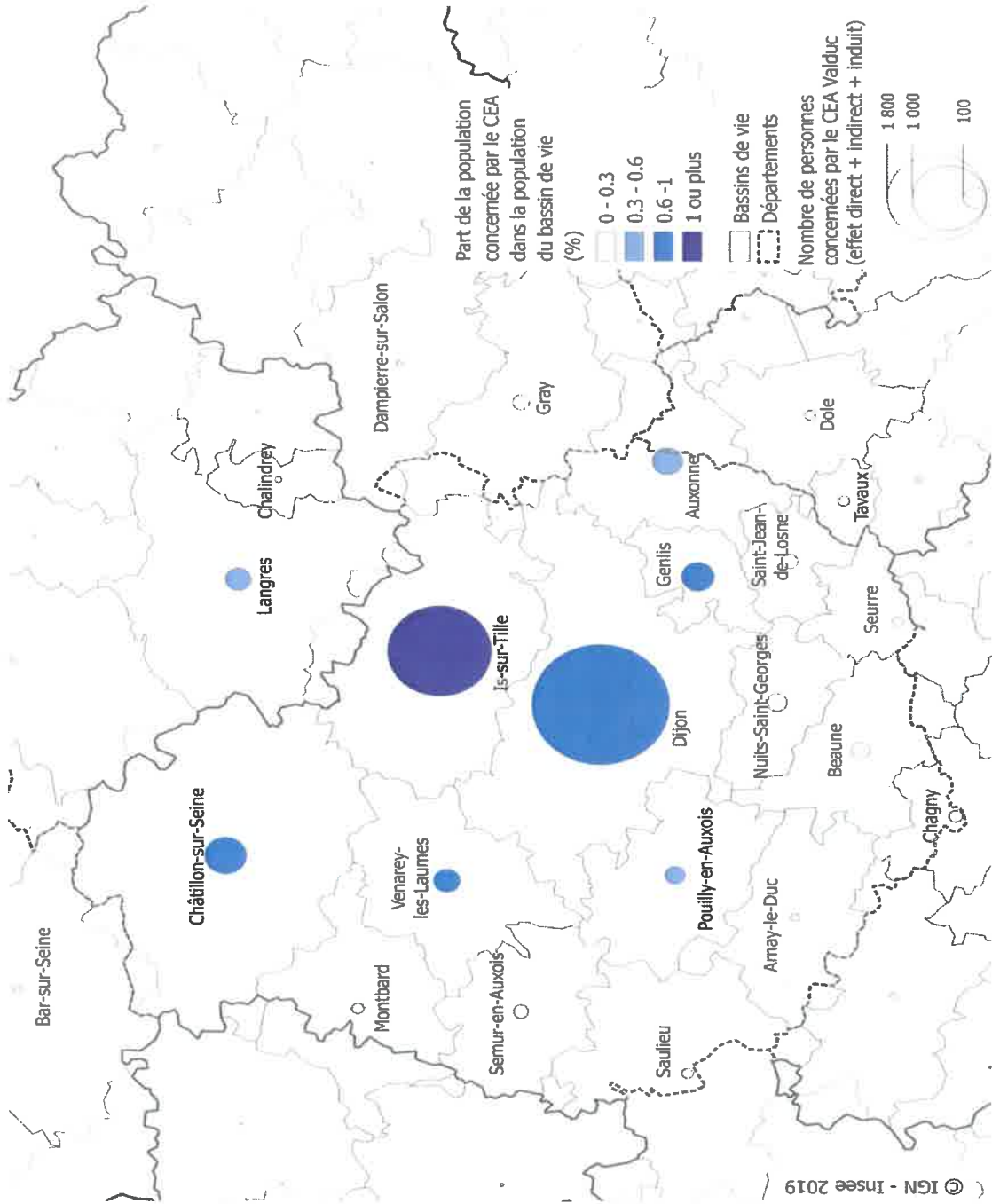


Effet global : la moitié des personnes concernées dans le bassin de vie de Dijon

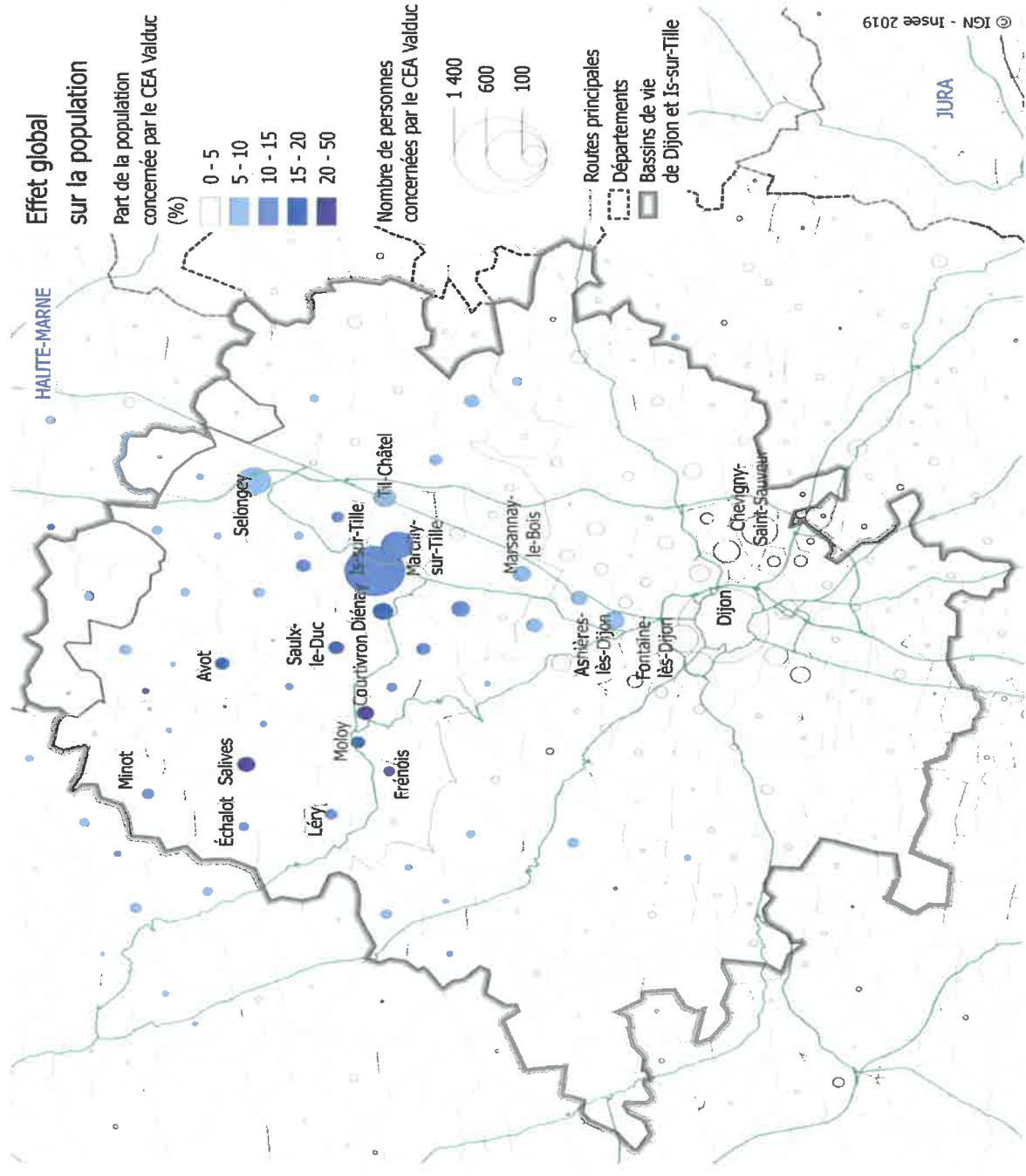
Principaux bassins de vie de résidence des personnes concernées par le CEA (salariés et familles des effets direct, indirect et induit)

Bassin de vie	Population concernée par le CEA Valduc		Part dans la population du bassin de vie (%)
	Nombre	Répartition (%)	
Dijon	3 742	48,3	1,2
Is-sur-Tille	2 097	27,1	9,2
Châtillon-sur-Seine	350	4,5	1,8
Venarey-les-Laumes	140	1,8	1,5
Genlis	216	2,8	1,0
Auxonne	188	2,4	0,7
Langres	136	1,8	0,6
Ensemble	7 741	100,0	

Sources : CEA Valduc – Insee, CLAP – DADS – FEE - Recensement de la population 2015
Emplois et individus du périmètre d'étude



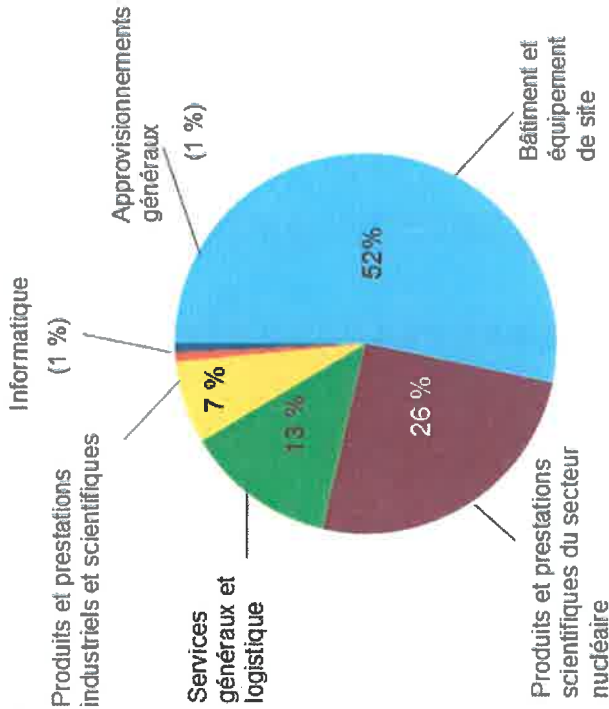
Effet global sur la population



Commune de résidence	Population de la commune en 2015	Population concernée par le CEA Valduc	Part de la population concernée par le CEA dans la population communale (%)
Dijon	155 114	1 414	0,9
Is-sur-Tille	4 424	618	14,0
Chevigny-Saint-Sauveur	11 574	219	1,9
Fontaine-lès-Dijon	8 881	188	2,1
Selongey	2 424	184	7,6
Marcilly-sur-Tille	1 663	182	10,9
Talant	11 439	150	1,3
Quetigny	9 651	118	1,2
Chenôve	13 962	96	0,7
Longvic	8 981	90	1,0
Til-Châtel	1 065	86	8,1
Asnières-lès-Dijon	1 165	75	6,5
Saint-Apollinaire	7 302	73	1,0
Diénay	359	69	19,3
Genlis	5 342	68	1,3
Messigny-et-Vantoux	1 628	68	4,2
Marsannay-la-Côte	5 192	64	1,2
Châtillon-sur-Seine	5 385	64	1,2
Chagnay	532	58	11,0
Marsannay-le-Bois	832	57	6,8
Arc-sur-Tille	2 617	56	2,1
Salives	217	54	24,8
Saint-Julien	1 486	51	3,5
Norges-la-Ville	940	49	5,2
Courtivron	172	48	27,8
Mirebeau-sur-Bèze	2 093	45	2,2
Savigny-le-Sec	823	44	5,4
Auxonne	7 743	43	0,6
Venarey-les-Laumes	2 901	42	1,5
Varois-et-Chaignot	1 955	41	2,1
Gemeaux	882	40	4,6

Sources : CEA Valduc – Insee, CLAP –DADS – FEE – Recensement de la population 2015 Emplois et individus du périmètre d'étude

Répartition du montant des commandes réglées en 2016 par domaine d'achat



Source : CEA Valduc - commandes réglées en 2016.
Rappel du périmètre : tous les départements de la région + dpts 01, 10, 52

Domaine d'achat	Part du montant total des commandes réglées (%)	Montant des commandes réglées en 2016 (milliers €)
Bâtiment et équipements de site	52,4	42 206
dont Travaux de ventilation/climatisation	10,9	8 790
dont Travaux de gros oeuvre	8,1	6 539
dont Assistance à maîtrise d'ouvrage et ingénierie	7,6	6 127
dont Travaux d'électricité	4,3	3 464
dont Maintenance et exploitation d'installation de chauffage	3,9	3 147
Produits et prestations scientifiques du secteur nucléaire	25,8	20 766
dont Maintenance générale d'INB*	10,0	8 022
dont Exploitation d'INB* ou d'ICPE**	3,5	2 828
dont Maintenance d'appareils en INB*	3,5	2 821
dont Assainissement radioactif et démantèlement	3,4	2 720
Services généraux et logistique	13,1	10 520
dont Transport de personnel	3,0	2 453
dont Nettoyage de locaux	1,8	1 461
dont Facility management (Sous traitance globale de logistique)	1,6	1 285
Produits et prestations industriels et scientifiques	7,1	5 756
dont Réalisation d'ensembles mécanique	1,4	1 100
Informatique	0,8	656
Approvisionnements généraux	0,8	640
Total des commandes réglées	100,0	80 544

* INB = Installation Nucléaire de Base
** ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

La prochaine Commission d'Information se déroulera le 27 novembre 2020 à 10h00.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
La directrice des sécurités

signé : Catherine MORIZOT

